

Conseil Municipal du 17 avril 2023

DEL2023_04_17_01	RAPPORT GPA 2021 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	unanimité
DEL2023_04_17_02	RAPPORT GPA 2021 SUR LES DECHETS MENAGERS	unanimité
DEL2023_04_17_03	RAPPORT GPA 2021 Eau Potable	unanimité
DEL2023_04_17_04	RAPPORT GPA 2021 AXEO	unanimité
DEL2023_04_17_05	SDE22 - EFFACEMENT RESEAU KERGOURAN _ TARIF ACTUALISE	unanimité
DEL2023_04_17_06	SDE22 - Remise en état de l'éclairage public	unanimité
DEL2023_04_17_07	PARTICIPATION FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE	unanimité
DEL2023_04_17_08	ADMISSION EN NON VALEUR	unanimité
DEL2023_04_17_09	CONVENTION SAUR	unanimité
DEL2023_04_17_10	CONVENTION GDSA	unanimité
DEL2023_04_17_11	RAPPORT GPA 2021 SPANC	unanimité

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 17 avril 2023

Date convocation : 05/04/2023	Le dix-sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON ; Mr Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC , Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, , Mme Céline LE RU, , Mme Sandrine MOREAUX, Mr Joseph LE CHEVERT ; Mme Chantal BERTHO, Mme Christine LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK Excusés : Mr Antoine GILBERT qui donne procuration à Mme Dominique GELGON Absents : Secrétaire de séance : Mme Dominique GELGON

2023_04_17_01 OBJET : **GPA – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Le 1^{ier} adjoint donne lecture du rapport annuel 2021 du Service Public d'Assainissement Collectif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HERVE Jean-Louis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel présenté pour l'exercice 2021 concernant le Service Public d'Assainissement Collectif.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire
Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mme Dominique GELGON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 17 avril 2023

Date convocation : 05/04/2023	Le dix-sept avril deux mille vingt- trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres :	
En exercice : 15	
Présents : 14	
Votants : 15	
	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON ; Mr Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC , Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, , Mme Céline LE RU, , Mme Sandrine MOREAUX, Mr Joseph LE CHEVERT ; Mme Chantal BERTHO, Mme Christine LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK
	Excusés : Mr Antoine GILBERT qui donne procuration à Mme Dominique GELGON
	Absents :
	Secrétaire de séance : Mme Dominique GELGON

2023_04_17_02 OBJET : **GPA – Rapport sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Mr Yannick CARMIGNAC, élu délégué donne lecture du rapport annuel 2021 du Service Public des Déchets.

Après écoute de l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'unanimité

- APPROUVE le rapport annuel présenté pour l'exercice 2021 concernant le Service Public des Déchets.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme

Le maire
Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mme Dominique GELGON



Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 17 avril 2023

Date convocation : 05/04/2023	Le dix-sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON ; Mr Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC , Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, , Mme Céline LE RU, , Mme Sandrine MOREAUX, Mr Joseph LE CHEVERT ; Mme Chantal BERTHO, Mme Christine LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK Excusés : Mr Antoine GILBERT qui donne procuration à Mme Dominique GELGON Absents : Secrétaire de séance : Mme Dominique GELGON

2023_04_17_03 OBJET : **GPA – Rapport Prix et qualité du service de l'eau potable**

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

MR Jean Louis HERVE, 1^{er} adjoint, donne lecture du rapport, qui est complété par l'intervention de Mr Joseph LE CHEVERT, vice-président du syndicat de Kerloazec.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel présenté pour l'exercice 2021 concernant le Service d'eau potable

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits

Pour copie conforme

Le maire
Mr Guy CONNAN



Le secrétaire de Séance,
Mme Dominique GELGON

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 17 avril 2023

Date convocation : 05/04/2023	Le dix-sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON ; Mr Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC , Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, , Mme Céline LE RU, , Mme Sandrine MOREAUX, Mr Joseph LE CHEVERT ; Mme Chantal BERTHO, Mme Christine LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK Excusés : Mr Antoine GILBERT qui donne procuration à Mme Dominique GELGON Absents : Secrétaire de séance : Mme Dominique GELGON

2023_04_17_04 OBJET : GPA – Rapport sur le bilan Axeo 2021 jusqu'à juin 2022.

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2021 du Service « AXEO », sur la période du 2021 à juin 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel présenté pour l'exercice 2021 à juin 2022, concernant la Délégation du service public Axéo

Fait et délibéré, les lieu, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme

Le maire
Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mme Dominique GELGON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 17 avril 2023

Date convocation : 05/04/2023	Le dix-sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON ; Mr Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC, Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, , Mme Céline LE RU, , Mme Sandrine MOREAUX, Mr Joseph LE CHEVERT ; Mme Chantal BERTHO, Mme Christine LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK</p> <p>Excusés : Mr Antoine GILBERT qui donne procuration à Mme Dominique GELGON</p> <p>Absents :</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Dominique GELGON</p>

2023_04_17_05 OBJET : **SDE – Réactualisation de la proposition tarifaire pour Kergouran**

Mr le maire présent une nouvelle actualisation tarifaire, concernant l'effacement de réseau sur le secteur de kergouran

Présentation de l'actualisation tarifaire, par rapport à la délibération en cours, du 05 septembre 2022

	Tarif voté – Délibération du 05/09/2022	Nouvelle proposition
Basse tension	31 000 €	32 666 € / + 1 666 €
Eclairage public	30 240 €	30 240 €
Réseau électrique	24 600 €	25 600 € / + 1000 €
	= 85 840 €	= 88 506 €

- Câblage devis à transmettre par Orange

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SUR la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE :

- Le projet d'effacement de réseaux basses tension au lieudit Kergouran présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des côtes d'Armor pour un montant estimatif de **93 000 € TTC** (tranche 2) **98 000 €**

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre informatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire, s'élève à **32 666 €**

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public au lieudit Kergouran présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 51 840€ TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre informatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire, s'élève à **30 240 €**

- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques au lieudit Kergouran présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des côtes d'Armor pour un montant estimatif de 25 600 € TTC (tranche 2)

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre informatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire, s'élève à **25 600 €**

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Fait et délibéré, les lieu, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire
Mr Guy CONNAN



Le secrétaire de Séance,
Mme Dominique GELGON

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 17 avril 2023

Date convocation : 05/04/2023	Le dix-sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON ; Mr Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC , Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, , Mme Céline LE RU, , Mme Sandrine MOREAUX, Mr Joseph LE CHEVERT ; Mme Chantal BERTHO, Mme Christine LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK Excusés : Mr Antoine GILBERT qui donne procuration à Mme Dominique GELGON Absents : Secrétaire de séance : Mme Dominique GELGON

2023_04_17_06 OBJET : **SDE – Remise en état éclairage public**

Monsieur le maire informe qu'une intervention a eu lieu sur Briantel, et sur le secteur de Per A Pol pour la remise en état d'un driver.

Secteur de BRIANTEL :

Le cout est de 440.64 euros TTC. Suite à l'application du règlement, et conformément au règlement financier, la participation de la commune s'élève à 265.20 euros.

Secteur de PER A POL :

Le cout est de 414.72 euros TTC. Suite à l'application du règlement, et conformément au règlement financier, la participation de la commune s'élève à 249.60 euros.

Pour information, ces dépenses, seront inscrits en fonctionnement au compte 615

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** Les propositions, ci jointe, du SDE pour la remise en état de l'éclairage public.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire
Mr Guy CONNAN



Le secrétaire de Séance,
Mme Dominique GELGON

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 17 avril 2023

Date convocation : 05/04/2023	Le dix-sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres :	
En exercice : 15	
Présents : 14	
Votants : 15	
	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON ; Mr Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC, Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, , Mme Céline LE RU, , Mme Sandrine MOREAUX, Mr Joseph LE CHEVERT ; Mme Chantal BERTHO, Mme Christine LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK
	Excusés : Mr Antoine GILBERT qui donne procuration à Mme Dominique GELGON
	Absents :
	Secrétaire de séance : Mme Dominique GELGON

2023_04_17_07 OBJET : Participation frais scolaire pour l'école DIWAN

Mr le maire rappelle que les couts élèves est réglementé par la Préfecture des Côtes d'Armor.

L'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L422-5 du code de l'Education Nationale, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que des classes correspondantes à l'enseignement public.

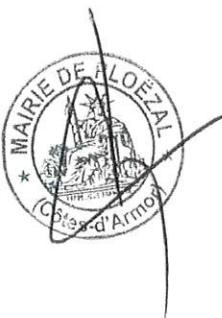
Après échanges et discussion, il est décidé à l'unanimité, de

FIXER le montant de la participation pour un montant de 904.00 euros correspondant à :

- 02 élèves élémentaires

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal 2023.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
 Pour copie conforme
 Le maire
 Mr Guy CONNAN



Le secrétaire de Séance,
 Mme Dominique GELGON

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 17 avril 2023

Date convocation : 05/04/2023	Le dix-sept avril deux mille vingt- trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON ; Mr Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC , Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, , Mme Céline LE RU, , Mme Sandrine MOREAUX, Mr Joseph LE CHEVERT ; Mme Chantal BERTHO, Mme Christine LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK</p> <p>Excusés : Mr Antoine GILBERT qui donne procuration à Mme Dominique GELGON</p> <p>Absents :</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Dominique GELGON</p>

2023_04_17_08 OBJET : Admission en non-valeur

Monsieur le maire expose la situation :

La commune a réceptionné en date du 14 février 2023, par mail, un courrier émanant de la Trésorerie de GUINGAMP nous informant que certains titres n'ont pas pu être recouvrés sur le budget de la commune, pour différents motifs.

Pour information, le montant total des créances s'élève à 4 707.46 €, pour les périodes de 2016 à 2019

Il convient de les admettre en non-valeur.

Mr le maire préciser que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans l'état transmis par la trésorerie de GUINGAMP, pour un montant total de 4 707.46 €

Article 2 : la somme nécessaire est prévue au Chapitre 65 ; article 6541

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits

Pour copie conforme

Le maire

Mr Guy CONNAN



Le secrétaire de Séance,
Mme Dominique GELGON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dominique GELGON".

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 17 avril 2023

Date convocation :	Le dix-sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<p><u>Etaient présents</u> : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON ; Mr Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC, Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, , Mme Céline LE RU, , Mme Sandrine MOREAUX, Mr Joseph LE CHEVERT ; Mme Chantal BERTHO, Mme Christine LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK</p> <p><u>Excusés</u> : Mr Antoine GILBERT qui donne procuration à Mme Dominique GELGON</p> <p><u>Absents</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Dominique GELGON</p>

2023_04_17_09 OBJET : Convention SAUR : Appareils de défense contre l'incendie

Monsieur le maire présente en quelques mots, le contenu de la convention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de signer la convention avec la SAUR, pour l'entretien, la réparation et la mesure débit et pression des bouches et des poteaux incendie communaux.

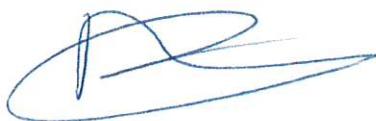
Fait et délibéré, les lieu, jour et mois en an susdits

Pour copie conforme

Le maire

Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mme Dominique GELGON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 17 avril 2023

Date convocation : 05/04/2023	Le dix-sept avril deux mille vingt- trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON ; Mr Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC , Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, , Mme Céline LE RU, , Mme Sandrine MOREAUX, Mr Joseph LE CHEVERT ; Mme Chantal BERTHO, Mme Christine LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK Excusés : Mr Antoine GILBERT qui donne procuration à Mme Dominique GELGON Absents : Secrétaire de séance : Mme Dominique GELGON

2023_04_17_10 OBJET : Convention GDSA : Lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le maire présente en quelques mots, le contenu de la convention.

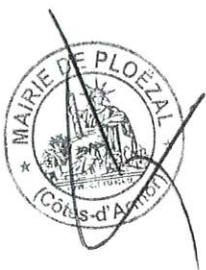
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de signer la convention avec la GDSA 22 (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor)
- **NOMME** Mr Yannick CARMIGNAC, comme élu référent.

Fait et délibéré, les lieu, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme

Le maire
Mr Guy CONNAN



Le secrétaire de Séance,
Mme Dominique GELGON

**Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 17 avril 2023**

Date convocation : 05/04/2023	Le dix-sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON ; Mr Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC , Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, , Mme Céline LE RU, , Mme Sandrine MOREAUX, Mr Joseph LE CHEVERT ; Mme Chantal BERTHO, Mme Christine LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK</p> <p>Excusés : Mr Antoine GILBERT qui donne procuration à Mme Dominique GELGON</p> <p>Absents :</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Dominique GELGON</p>

2023_04_17_11 OBJET : Approbation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du SPANC

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Le 1^{er} Adjoint, Mr Jean Louis HERVE donne lecture du rapport annuel 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel présenté pour l'exercice 2021 concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Fait et délibéré, les lieu, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire
Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mme Dominique GELGON

